



## COMMUNE DE MIES

### Message de fin d'année de la Municipalité aux habitants de la Commune

Chère Madame, cher Monsieur,

Privée momentanément de notre organe naturel de communication, c'est-à-dire la publication de notre journal *Le Myarolan*, notre Municipalité a souhaité, en cette période de fêtes, apporter quelques messages à la population de Mies, raison pour laquelle elle a pris la décision d'adresser la présente à chacun des ménages de la commune.

#### **Notre situation financière**

Le monde et l'Europe traversent, d'un point de vue économique, une période difficile, tous les médias s'accordent à relater et à nous annoncer une crise importante. Dans cette période de légitime inquiétude, il nous paraît opportun de pouvoir vous apporter un message rassurant, en ce qui concerne en tous cas notre commune.

De fait, notre région, et Mies en particulier, ont connu durant ces deux dernières décennies un développement sans précédent puisqu'elles ont battu des records en termes de développement sur le plan suisse, pays qui s'est lui-même également distingué sur le plan international et dont l'endettement public ne connaît heureusement pas les mêmes affres que bon nombre de pays qui l'entourent.

Nous avons le plaisir de vous confirmer que grâce à ce développement et grâce surtout à la bonne gestion dont nos prédécesseurs ont fait bénéficier notre commune, nos finances sont très saines et cela, alors même que nous pouvons nous enorgueillir d'avoir un impôt communal qui se situe au niveau le plus faible de toutes les communes du canton. A l'échelle de notre commune, nous pouvons donc nous sentir sereins pour le futur.

#### **Mies en termes d'aménagement du territoire**

Le développement dont nous avons bénéficié a eu naturellement pour corollaire une augmentation importante de notre population et une forte densification de notre trafic routier, qui souffre des particularités géographiques propres à nos frontières nationales et aux spécificités à cet égard de l'agglomération genevoise. Ceci a naturellement débouché sur la volonté du législateur de densifier les zones de construction, en particulier dans les centres villageois, à proximité des lieux de transports publics, de façon à favoriser une alternative au trafic automobile, ce qu'on appelle communément la mobilité douce. Le phénomène en question, qui s'est traduit en 2007 par l'adoption d'un nouveau plan général d'affectation, autorisant une telle densification, commence véritablement aujourd'hui à déployer des effets bien visibles sur notre commune. Non seulement toute une série de projets de constructions, agrandissements, transformations, dans des zones de villégiature traditionnelle sont soumis à l'approbation de la Municipalité, mais cette dernière a déjà été et sera appelée à traiter des projets de constructions d'immeubles, notamment dans la zone villageoise. Ces derniers ne seront pas sans impact sur le paysage, l'habitude et la tranquillité des gens. Le droit des propriétaires des parcelles, dont le législateur autorise la densification, viendra naturellement souvent en opposition avec les droits des voisins des parcelles en question, qui chercheront bien sûr à préserver leur cadre de vie et leur quiétude. L'application de la loi et du nouveau règlement tracera la frontière des droits de chacun. Notre Municipalité formule le vœu que celle-ci se fasse dans des conditions de civilité propres à maintenir les bonnes relations de voisinage qui ont largement prévalu jusqu'à aujourd'hui entre les habitants de notre commune.

La querulence de certains et le recours de plus en plus fréquent à l'intervention d'avocats dans le cadre de litiges de voisinage n'envoient toutefois pas des signes qui vont dans ce sens. A cet égard, notre Municipalité est bien consciente qu'elle devra faire face à des conflits de plus en plus durs et nombreux. Nous nous efforcerons dans toute la mesure du possible à agir comme médiateurs des conflits, afin de les résoudre et de les apaiser. Mais à l'évidence, pour qu'une médiation réussisse, il faut que chacun donne du sien ; nous espérons que toutes les personnes concernées aborderont les problèmes dans cet esprit.

### **Notre journal « Le Myarolan »**

Comme indiqué au début de la présente lettre, nous sommes confrontés au fait que, tout à fait légitimement, bon nombre des rédacteurs et plus spécialement des rédactrices de notre journal *Le Myarolan* ont souhaité, après de longues et nombreuses années de service, passer la main à d'autres bonnes volontés. Une petite équipe, composée, en sus de notre Président et webmaster, Monsieur Jean-Luc Ray, de Mesdames Helen Forlani et Valérie Guillemat-Watzlawick, est prête à relever le défi. Pour ce faire, nous avons besoin d'autres bonnes volontés et surtout de personnes qui seraient prêtes à la rédaction d'un ou plusieurs articles, articles qui pourraient être écrits, du reste, dans différentes langues. Nous profitons de la présente lettre pour inviter toutes les personnes intéressées à se manifester, en prenant contact soit avec Madame Stéphanie Emery, Municipale responsable, soit directement avec l'une ou l'autre des personnes de l'équipe en question. Nous espérons très sincèrement que vous répondrez nombreux à cet appel.

### **Samedi 2 juin 2012 - 100<sup>ème</sup> anniversaire de la Maison de Commune**

Grâce à un comité constitué de représentants des associations intercommunales, la Municipalité organisera, le 2 juin prochain, une fête commémorative à l'occasion du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la construction du bâtiment Braillard, notre Maison de Commune, qui fut aussi l'ancienne école. Nous espérons que la fête sera belle et que vous y viendrez nombreux.

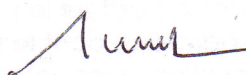
### **Subvention sur les abonnements de transports publics pour les jeunes en formation**

Les autorités communales ont décidé de soutenir les jeunes myarolans en formation, après la scolarité obligatoire et jusqu'à l'âge de 25 ans révolus, en leur allouant une subvention de CHF 100.-/an sur tous types d'abonnements de transports publics en Suisse. Pour bénéficier de ce soutien, il convient de se présenter à l'Administration communale muni d'une pièce d'identité, de l'abonnement de transports publics en cours de validité, d'une attestation d'études pour l'année scolaire concernée.

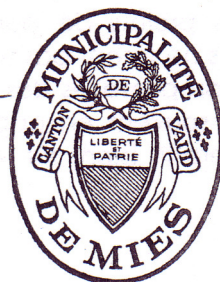
Notre Municipalité vous souhaite, chère Madame, cher Monsieur, d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2012.

La Municipalité

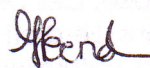
Le Syndic



P-A. SCHMIDT



La Secrétaire



Y. HERNACH